



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/643
4 juin 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 4 JUIN 1999, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'AZERBAÏDJAN AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le
texte d'une déclaration publiée le 3 juin 1999 par le Ministère des affaires
étrangères de la République azerbaïdjanaise (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la
présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Eldar KOULIEV

Annexe

[Original : russe]

DÉCLARATION PUBLIÉE LE 3 JUIN 1999 PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE AZERBAÏDJANAISE

Comme on le sait, à la suite de la visite conjointe qu'ont effectuée en Chine à l'été 1998 les Ministres de la défense de la Fédération de Russie, M. I. Sergeïev, et d'Arménie, M. V. Sarkissian, un marché portant sur la livraison à l'Arménie de huit systèmes de missiles de fabrication chinoise "Taifeng" a été conclu.

Dans sa note au Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine en date du 17 mai 1999, le Ministère des affaires étrangères de la République azerbaïdjanaise a fait connaître sa position sur cette question en demandant des éclaircissements à la partie chinoise.

En ce qui concerne la réaction de certains hauts fonctionnaires arméniens et russes, en particulier des Ministres de la défense Sarkissian et Sergeïev, les déclarations qu'ils ont faites à ce sujet le 20 mai à Erevan lors d'une conférence de presse sur les résultats de la session du Conseil des ministres de la défense des États membres de la CEI n'ont été rien de plus qu'une tentative infructueuse pour cacher une évidence confirmée par la partie chinoise.

Conformément aux instructions reçues, l'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République azerbaïdjanaise en Chine, M. Tamerlan Karaev, a rencontré le 1er juin 1999 le Vice-Ministre des affaires étrangères de la République de Chine, M. Wang Yinfan.

Cette rencontre a été l'occasion d'exposer la position officielle de la République azerbaïdjanaise sur la livraison par la Chine de huit systèmes de missiles Taifeng à l'Arménie et il a été indiqué que selon les informations dont disposait la partie azerbaïdjanaise, ces systèmes avaient déjà été déployés dans la région azerbaïdjanaise du Haut-Karabakh occupée par les forces armées de l'Arménie.

Il a également été déclaré que l'Azerbaïdjan se félicitait de la position prise par la Chine qui, en sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, n'avait cessé d'appuyer l'Azerbaïdjan pendant l'examen et l'adoption des résolutions 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993) du Conseil de sécurité sur le conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, résolutions qui contenaient une disposition sur l'inadmissibilité de la livraison d'armements dans la zone du conflit. Il a été souligné tout particulièrement que la livraison par la Chine à l'Arménie de systèmes de missiles Taifeng n'était pas comprise par la partie azerbaïdjanaise. Ce fait préoccupait d'autant plus l'Azerbaïdjan que le peuple azerbaïdjanais considérait la Chine comme un État ami, et comme un pays qui s'employait à reconstituer sa propre intégrité territoriale.

Il a été indiqué que l'Azerbaïdjan souhaiterait obtenir de la partie chinoise des explications sur les circonstances de la vente par la Chine

/...

d'armements à l'Arménie, le lien existant entre le Gouvernement chinois et le contrat en question, la possibilité de restitution à la Chine des missiles "Taifeng", et des instructeurs militaires chinois qui enseignaient aux militaires arméniens le maniement de ces systèmes, ainsi que des assurances que des faits semblables ne se reproduiraient plus à l'avenir.

Le Vice-Ministre des affaires étrangères, M. Wang Yinfan, énonçant la position du Gouvernement de la République populaire de Chine sur les questions posées par la partie azerbaïdjanaise, a déclaré que la Chine estimait que les relations sino-azerbaïdjanaises étaient des relations amicales en indiquant qu'au demeurant, les dirigeants de la République populaire de Chine connaissaient bien la position de l'Azerbaïdjan qui soutenait la Chine sur la question de la "réunification de la patrie". Il a été souligné en particulier que la Chine tenait beaucoup à ses relations avec l'Azerbaïdjan et n'épargnait aucun effort pour les développer.

En ce qui concerne la livraison de systèmes de missiles "Taifeng" à l'Arménie, le Vice-Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine a dit qu'il y voyait un incident regrettable et a indiqué que les dirigeants chinois comprenaient parfaitement la préoccupation que cette question suscitait en Azerbaïdjan et avaient procédé à une enquête minutieuse à ce sujet.

M. Wang Yinfan a expliqué que le nombre de sociétés chinoises qui mettaient des armements sur le marché mondial était limité et que leur activité était rigoureusement contrôlée par l'État, même si la législation chinoise n'imposait pas de faire approuver chaque contrat par le Gouvernement; c'est la raison pour laquelle le Gouvernement de la République populaire de Chine, aux dires du Vice-Ministre, ne savait pas que ce marché avait été conclu.

Celui-ci a fait savoir que le Gouvernement de la République populaire de Chine déclarait en toute responsabilité que de tels incidents ne se reproduiraient pas à l'avenir et que le Gouvernement chinois ne permettrait pas que les intérêts de certaines sociétés deviennent un obstacle au développement des relations sino-azerbaïdjanaises. Il a été indiqué que tous les spécialistes militaires chinois avaient déjà quitté l'Arménie.

En ce qui concerne le conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, la Chine, a dit M. Wang Yinfan, appuyait sans réserve un règlement pacifique du problème et le respect de l'intégrité territoriale de la République azerbaïdjanaise.

Enfin, le Vice-Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine a de nouveau exprimé ses regrets au sujet du fâcheux malentendu lié à la vente d'armements à l'Arménie, en soulignant que la Chine ne prendrait jamais de mesures pouvant causer un préjudice à l'Azerbaïdjan. Il a indiqué qu'il avait exposé la position officielle du Gouvernement de la République populaire de Chine et que la partie chinoise comptait beaucoup sur la compréhension du Gouvernement de la République azerbaïdjanaise.

Le Ministère des affaires étrangères de la République azerbaïdjanaise se félicite d'avoir reçu sans délai des explications sur les questions qui préoccupaient la partie azerbaïdjanaise et espère que le Gouvernement de la République populaire de Chine jugera possible de prendre les mesures

indispensables pour que soient rendus à la Chine les armements illégalement livrés à l'Arménie et dont le déploiement a un impact négatif sur le processus de règlement du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan ainsi que sur le développement des relations entre l'Azerbaïdjan et la Chine.

Bakou, le 3 juin 1999.
